



SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

DÉLIBÉRATION N° 2022/10/04

**OBJET : TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX :
AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE LANCER LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE
MARCHÉ AVEC L'ATTRIBUTAIRE**

COMITÉ SYNDICAL
du 10 octobre 2022

Date de convocation : 4 octobre 2022
Date de publication : 17 octobre 2022
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de présents : 21
Votants : 22

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR, M. LOUVRADOUX, M. HAQUIN, Mme CAVECCHI, Mme SENSE, M. IABASSEN, M. LAMBERT-MOTTE, M. FABRE, Mme QUEYRAT.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. BLANCHARD, M. CARPENTIER, Mme JEZEQUEL.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FARGEOT, M. FEUGÈRE, Mme MICHEL, M. ANTAO, Mme FAUVEAU, M. DUMEUNIER, M. GOUJON, M. FLOQUET, M. LEROY, M. ZAMOLO, M. VERNA, M. ABOUT.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. CHABANEL, Mme CHAUVEAU, M. CLOUET, Mme POUTEAU, M. GONTIER, M. THORY, M. DAUX, M. BACHARD, M. ENJALBERT, Mme VILLECOURT,

Absents excusés : M. CHABANEL, M. GONTIER, M. THORY, M. BRIQUET, Mme VILLECOURT, Mme FAYOL DA CUNHA,
Mme JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : M. FARGEOT.

Pouvoirs : M. CARPENTIER à M. IABASSEN.

**Exécutoire en vertu
de l'article L5211.3
du C.G.C.T.**

AR du 14/10/2022



Pour le Président
par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20221010-DC_2022_10_04-DE
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022

**OBJET : TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX :
AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE LANCER LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE
MARCHÉ AVEC L'ATTRIBUTAIRE**

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le marché n° 2018/E-05 relatif au traitement et à la valorisation des déchets végétaux, conclu en date du 26 février 2019 avec VAL'HORIZON, avec effet au 1^{er} mars 2019,

CONSIDÉRANT que le marché susvisé arrive à échéance le 28 février 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDÉRANT que, en prévision du traitement et de la valorisation des déchets végétaux au-delà de l'échéance du marché en cours et sur les années suivantes, il est proposé de lancer un appel d'offres sous la forme d'un marché formalisé de 3 ans, renouvelable une fois 1 an,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Monsieur le Président est autorisé à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert relative au « Traitement et à la valorisation des déchets végétaux ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'attributaire que la Commission d'appel d'offres aura désigné.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

POUR EXTRAIT CONFORME



le Président,

Gerard LAMBERT-MOTTE
Maire du Plessis-Bouchard,
Vice-président du Conseil Départemental
du Val d'Oise